

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: SOLOPLAST SAS
37, Rue du Pré Didier - ZI
F-38120 FONTANIL-CORNILLON

Tel.: +33 (4) 76 75 42 38
Fax: +33 (4) 76 56 14 49
E-mail: info@soloplast.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

acide silicique, sel de sodium
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 1)

- P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 - P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers** Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

| | | |
|--|--|----------|
| CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31 | acide silicique, sel de sodium Met. Corr.1, H290; Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335 | 12,5-25% |
| CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5 | glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | 1-5% |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

· Classe de stockage:

12

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerol

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

1344-09-8 acide silicique, sel de sodium

| | | |
|-------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Oral | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 0,8 mg/kg bw/day (BEV) |
| Dermique | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 1,59 mg/kg bw/day (ARB) |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 0,8 mg/kg bw/day (BEV) |
| | | 5,61 mg/m ³ Air (ARB) |
| | | 1,38 mg/m ³ Air (BEV) |

56-81-5 glycerol

| | | |
|-------------|----------------------------|--------------------------------|
| Oral | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 229 mg/kg bw/day (BEV) |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 56 mg/m ³ Air (ARB) |
| | | 33 mg/m ³ Air (BEV) |

(suite page 4)

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 3)

| | |
|---|--|
| · <u>PNEC</u> | |
| 1344-09-8 acide silicique, sel de sodium | |
| PNEC (wässrig) | 348 mg/l (KA) 1 mg/l (MW) 7,5 mg/l (SW) 7,5 mg/l (WAS) |
| 56-81-5 glycerol | |
| PNEC (wässrig) | 0,00885 mg/l (MW) 0,885 mg/l (SW) |
| PNEC (fest) | 0,141 mg/kg Trockengew (BO) 0,33 mg/kg Trockengew (MWS) 3,3 mg/kg Trockengew (SWS) |

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

- Protection respiratoire:
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ci-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE- approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 4)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

Caoutchouc butyle

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux \leq 6, 480 min

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

Dermatril (Art_No. 740, 741, 742)

Lapren (KCL, Art_No. 706)

Nitopren (KCL, Art_No. 717)

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Dermatril (KCL, Art_No. 740, 741, 742)

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Couleur:

Gris foncé

· Odeur:

Inodore

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>100 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· pH à 20 °C

10

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique à 20 °C:

85.000 mPas

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 5)

| | |
|---|------------------------|
| · <u>Solubilité</u> | |
| · <u>l'eau:</u> | Dispersable |
| · <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u> | 23 hPa |
| · <u>Densité et/ou densité relative</u> | |
| · <u>Densité à 20 °C:</u> | 1,58 g/cm ³ |

· **9.2 Autres informations**

| | |
|---|--|
| · <u>Aspect:</u> | |
| · <u>Forme:</u> | Pâteuse |
| · <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u> | |
| · <u>Température d'inflammation:</u> | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · <u>Propriétés explosives:</u> | Le produit n'est pas explosif. |
| · <u>Teneur en solvants:</u> | |
| · <u>Eau:</u> | 27,4 % |
| · <u>Teneur en substances solides:</u> | 49,2 % |

| | |
|---|-------|
| · <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> | |
| · <u>Substances et mélanges explosibles</u> | néant |
| · <u>Gaz inflammables</u> | néant |
| · <u>Aérosols</u> | néant |
| · <u>Gaz comburants</u> | néant |
| · <u>Gaz sous pression</u> | néant |
| · <u>Liquides inflammables</u> | néant |
| · <u>Matières solides inflammables</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges autoréactifs</u> | néant |
| · <u>Liquides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières solides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u> | néant |
| · <u>Liquides comburants</u> | néant |
| · <u>Matières solides comburantes</u> | néant |
| · <u>Peroxydes organiques</u> | néant |
| · <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u> | néant |
| · <u>Explosibles désensibilisés</u> | néant |

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u> | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Réactions aux acides. Réaction exothermique. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | |
|--|--|
| · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 | |
| · <u>Toxicité aiguë</u> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1344-09-8 acide silicique, sel de sodium

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (rat)

56-81-5 glycerol

Oral LD50 12.600 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >18.700 mg/kg (rabbit)

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

1344-09-8 acide silicique, sel de sodium

EC50 >100 mg/l (green alge)

>100 mg/l (daphnia magna)

EC0 >100 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/48h >100 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h >100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h >100 mg/l (Zebraabärbling)

56-81-5 glycerol

EC50/24h >10.000 mg/l (daphnia magna)

LC50/24h >5.000 mg/l (carassius auratus)

EC5/16h >10.000 mg/l (pseudomonas putida)

LC 0/48h >10.000 mg/l (Leuciscus idus)

IC5/7d >10.000 mg/l (Scenedesmus quadricauda)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 7)

EC50/16h >10.000 mg/l (pseudomonas putida)
 LC50/96h >10.000 mg/l (Leuciscus idus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

- **Catalogue européen des déchets**

| | |
|----------|---|
| 16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE |
|----------|---|

| | |
|----------|--|
| 16 03 00 | loupés de fabrication et produits non utilisés |
|----------|--|

| | |
|----------|---|
| 16 03 04 | déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03 |
|----------|---|

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Pas d'autres informations importantes disponibles.
Éléments d'étiquetage SGH

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

0,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 06.10.2023

Nom du produit: SOLOCAR Mastic Spécial Échappement 250 g

(suite de la page 9)

- Date de la version précédente: 10.08.2022
- Numéro de la version précédente: 3
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3